

POLITIQUE DU CONTRAT et RÈGLES POUR LA LOCATION D'ARIQUS Rural

DURÉE des SÉJOURS

SAISON	MINIMUM de SÉJOUR
Juillet et août	5 nuits
Pâques	4 nuits
Noël, Fin d'Année et weekends longs	3 nuits
Reste de l'an	2 nuits

Si vous avez des doutes concernant les dates, veuillez nous consulter. En certains cas on peut faire des exceptions.

HORAIRES DE CHECK-IN / CHECK-OUT

Habituellement nous sommes flexibles avec les horaires d'arrivée et, spécialement, avec ceux de départ de l'établissement afin de nous ajuster autant que possible aux besoins de nos hôtes. Parfois -souvent en saison d'été, les mois de juillet et d'août, quand les entrées et les sorties se succèdent rapidement- nous pourrions être obligés d'établir un horaire de check-IN après les 15:00 h. et de check-OUT pas plus tard des 11:00 h.

En tout cas, il est nécessaire d'informer et ratifier l'heure d'arrivée et de départ avec un délai minimum de 72 h. d'avance.

La livraison des clés a lieu dans le même établissement, personnellement au moment du check-in.

Une fois connus les détails d'arrivée et de départ, et surtout pendant le séjour, le complexe procure aux clients attention et entretien in situ par moyen du responsable en charge, M. Joan Aguilera. Les hôtes doivent le joindre directement sur le téléphone/WhatsApp #618 31 12 07 pour n'importe quelle incidence ou doute lors de leur résidence temporaire.

CAPACITÉ ET OCCUPATION

Chaque propriété dispose d'une capacité que, en certaines circonstances, peut être augmentée avec des lits supplémentaires.

Le Mas Ferrer Capacité 23 pax (+ 4 lits supplémentaires) TOTAL 27 pax

Annexe Mas Ferrer Capacité 5 pax (+1 lit supplémentaire) TOTAL 6 pax

Le Mas Ferrer + Annexe Capacité 28 pax (+5 lits supplémentaires) TOTAL 33 pax

Cal Tià Capacité 5 pax en HIVER - 7 pax en ÉTÉ (+1 lit supplémentaire) TOTAL 5-8 pax

Cal Sastre Capacité 9 pax TOTAL 9 pax

Capacité totale en HIVER 40 pax (+7 lits supplémentaires) TOTAL 47 pax

Capacité totale en ÉTÉ 44 pax (+6 lits supplémentaires) TOTAL 50 pax

Le loyer de chaque propriété permet héberger autant d'hôtes jusqu'un nombre pas supérieur à la capacité contractuellement accordée.

Si le locataire utilise les installations pour un chiffre d'hôtes plus grand que ceux logés, c'est-à-dire, pour des invités pendant la journée sans passer la nuit, ce surplus devra être communiqué préalablement à la signature du contrat, et un devis complémentaire sera émis concernant ces cas ponctuels.

ÉLÉMENTS COMMUNS

Le complexe ARIQUS Rural dispose d'un vaste espace extérieur de 1.800 m², tout encerclé par des haies, avec différents éléments communs pour la jouissance des hôtes:

- PISCINE et DOUCHE EXTÉRIEURE
- PARASOLS et CHAISES LONGUES
- PISTE de PÉTANQUE
- TABLE de PING-PONG
- CHARGEURS POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- BUANDERIE et FER et TABLE À REPASSER

Ces éléments, ainsi que toute la zone du jardin, sont d'usage commun et partagé avec le reste des hôtes du complexe, qu'ils appartiennent ou pas au même groupe. L'utilisation du parking gratuit est aussi à partager.

EXIGENCES POUR LA RÉSERVATION

Pour formaliser une réservation, et une fois confirmée la disponibilité par ARIQUS Rural, il est nécessaire la signature du contrat de location, ainsi que procéder au premier paiement par virement d'un montant équivalent à la réserve. Le chiffre varie selon la/les propriété/s objet du contrat, et correspond au 35% du montant total du loyer.

Ensuite, et 15 jours avant la date d'arrivée, on vous demande un deuxième paiement, aussi par virement, à titre de CAUTION et son montant se modifie selon la/les propriété/s à louer.

200,-€ Cal Tià

500,-€ Le Mas Ferrer (150,-€ s'il ne s'agit que de l'Annexe)

700,-€ L'Ensemble ARIQUS Rural

Le retour de la caution aura lieu en un délai pas supérieur aux 15 jours ouvrables après la date de départ, pourvu que des dommages ne soient pas aperçus ou des frais extraordinaires de nettoyage nécessaires.

Finalement, le 65% restant du loyer total doit être payé en monnaie courante au moment de la livraison des clés le jour même d'arrivée.

TAXE TOURISTIQUE

La location touristique est objet du paiement d'une taxe, actuellement établie à 1,-€ par hôte adulte et nuit de séjour. Ce montant n'est pas compris dans le prix de loyer, et il faut le payer au moment de la réception des clés par le locataire.

SERVICES COMPRIS DANS LE PRIX DU LOYER

Le prix du loyer accorde aux hôtes le droit d'usage exclusif de la/des propriété/s louée/s et l'usage partagé des espaces communs à leur disposition -sauf si le complexe a un seul locataire.

- Linge de lit et couvertures auxiliaires.
- Serviettes de bain grandes, petites et de piscine.
- Shampoing, gel de douche et sèche-cheveux au bain.
- Eau chaude et électricité.
- Wifi gratuit.
- Appareils électriques: réfrigérateurs, congélateurs, machines à café, bouilloires d'eau, grille-pains, four micro onde, etc.
- Vaisselle complète, coutellerie, verrerie et ustensiles de cuisine.
- Produits de nettoyage, lave-vaisselles, machines à laver, fers et tables à repasser.
- Mobilier intérieur et extérieur: tables, chaises, fauteuils, parasols et chaises-longues.
- Barbecues, *paellas* et feu à propos à gaz.

On entreprend un nettoyage profond avant l'arrivée des hôtes.

SERVICES OPTIONNELS PAS COMPRIS DANS LE PRIX DU LOYER

- Les lits supplémentaires: 35,-€/chaque.
- Les berceaux pour bébés avec linge: 10,-€/chaque.
- L'installation des tentes. Frais extra de montage: 1500,-€ la grande tente (130 m² - 8x16 m) – et 1200,- € la tente petite (70 m² - 8x8 m).
- Les tables et chaises additionnelles, comme celles des conférences. On peut les fournir aux hôtes logés par 8,-€ la table (6 pax) et 2,-€ la chaise.
- Non permis l'accès de personnes pas logés dans l'ensemble résidentiel. Ils peuvent s'y rendre sans passer la nuit avec autorisation préalable payant 12,-€/pax et jour (veuillez consulter).
- Non compris l'usage du parking/atelier de vélos. Si nécessaire, il faut le demander en arrivant.
- Non compris le droit de charge de véhicules électriques. Si nécessaire, il faut le demander en arrivant.
- Non compris l'allumage avec guirlandes extérieures.
- Non compris l'emploi d'aucun type de projecteur et/ou d'hauts parleurs.
- Non compris le service de restauration.

NETTOYAGE, ARRANGEMENT ET BONNES PRATIQUES

Pendant le séjour, le locataire est responsable du nettoyage. Le cas échéant qu'au moment du retour de la maison elle se trouve en mauvaises conditions de propreté ou d'arrangement, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, les frais additionnels de rétablissement de cette situation seront déduits de la caution perçue d'après un tarif de 20,-€/heure, une fois vérifiées sur place telles circonstances.

1. Au départ des hôtes, les ustensiles de cuisine et de ménage (verres, assiettes, coutellerie, etc.) doivent rester dans les lave-vaisselles, déjà propres ou le procès en cours, et prêts pour les ranger par nos services de nettoyage.
2. En quittant la maison, le mobilier et l'équipement garderont le même emplacement où ils se trouvaient lors de l'arrivée.
3. Les ordures doivent être enlevées et déposées dans la boîte à ordures aménagée à ce propos sur le chemin d'accès.
4. Les véhicules seront garés dans le domaine, ou bien se servir à ce but du parking additionnel gratuit de Cal Sastre. On ne peut pas les garer à l'extérieur du domaine afin d'éviter le blocage des véhicules agricoles.
5. Les équipes propres de reproduction sonore ne sont pas permis. En tout cas, Mas Ferrer offre aux hôtes son équipement. Leur mode d'emploi sera exposé aux utilisateurs par le responsable d'entretien du complexe, et il est indispensable de disposer d'un compte premium Spotify.
6. Un strict horaire de silence dans les zones extérieures est établi dès 22:00 h. jusqu'à 09:00 h, ce qui empêche l'emploi d'aucun type d'hauts parleurs, équipes ou instruments de musique à l'extérieur des propriétés le long de cet horaire.
7. Il n'est pas autorisé l'usage de confettis artificiels ou pyrotechnie dans tout le domaine.
8. Il n'est pas permis de fumer à l'intérieur des lieux de résidence; on ne peut le faire que dans les zones extérieures.
9. Les animaux de compagnie sont bienvenus, mais toujours sous la responsabilité des hôtes, que se porteront garants de n'importe quel dégât qu'ils puissent provoquer, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble résidentiel. Le bain des animaux à la piscine n'est pas permis.

POLITIQUE D'ANNULATION D'UNE RÉSERVATION CONFIRMÉE (*)

- Dans un délai jamais inférieur à 60 jours, la quantité avancée sera remboursée en sa totalité.
- Dans un délai inférieur à 40 jours et supérieur à 20, le remboursement sera du 50% de la quantité avancée correspondant au 35% de la réservation.
- En cas d'annulation de la réservation avec moins de 20 jours d'avance, le client n'aura droit à aucun remboursement par part de la propriété.

(*) S'il s'agit de l'annulation d'une réservation, elle devra être notifiée par écrit, avec la plus grande avance possible, au courriel: info@ariqus.com.